



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/(S-XXIII)L.1  
10 mai 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Vingt-troisième session extraordinaire  
Genève, 8-12 mai 2006  
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA VINGT-TROISIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE**

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
du 8 au 12 mai 2006

Rapporteur: M. Levan Lomidze (Géorgie)

Orateurs:

Président du Conseil du commerce et du développement	Sri Lanka, pour le Groupe asiatique et la Chine	États-Unis
Secrétaire général de la CNUCED	Honduras, pour le Groupe latino-américain et caraïbe	Bélarus
Pakistan, pour le Groupe des 77 et la Chine	Algérie, pour le Groupe africain	Chine
République tchèque, pour le Groupe D	Suisse	Ghana
Autriche, pour l'Union européenne et les pays en voie d'adhésion – Bulgarie et Roumanie	Thaïlande	Brésil
	Fédération de Russie	Tonga et Îles Salomon
	Japon	Bangladesh
		Vanuatu
		Mozambique

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être communiquée avant le **mercredi 17 mai 2006** à la: Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 022 917 0056, tél.: 022 917 1437.

## Chapitre I

### DÉCLARATIONS LIMINAIRES

1. Le **Président** a dit que la tenue de l'examen à mi-parcours avait été demandée au paragraphe 9 du Consensus de São Paulo, où il était stipulé que «les résultats obtenus dans l'application des textes de Bangkok et de São Paulo devraient faire l'objet d'un examen intergouvernemental. Le Conseil du commerce et du développement devra(it) en particulier procéder, en 2006, à un examen à mi-parcours.». L'objectif serait non seulement d'examiner l'application du Consensus de São Paulo, mais aussi de prendre en compte les événements marquants et les nouvelles tendances survenus depuis la onzième session de la Conférence et d'indiquer clairement les orientations que la CNUCED devrait suivre dans son travail au cours des deux prochaines années la séparant de la tenue de la douzième session de la Conférence.
2. La vingt-troisième session extraordinaire se diviserait en trois parties: la première serait essentiellement consacrée au bilan de l'application du Consensus de São Paulo. Un projet de texte concerté sur chaque thème subsidiaire et sur le chapeau serait établi juste après le débat tenu sur chacun de ces thèmes et serait distribué le jour même. Au cours des consultations avec les coordonnateurs régionaux, il avait été décidé aussi de manière informelle qu'un texte concerté serait adopté sur la base des déclarations prononcées, de la documentation établie par le secrétariat et des discussions qui suivraient. Les textes concertés seraient adoptés *ad referendum* à la deuxième séance plénière et feraient partie intégrante du rapport sur la première partie de la session.
3. Le **Secrétaire général de la CNUCED** a dit que depuis sa prise de fonctions, huit mois auparavant, il avait été frappé par le grand intérêt des travaux de la CNUCED et par la quantité d'activités qui avaient produit des résultats utiles. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED portaient sur un grand nombre de questions, allant des incidences de la mondialisation sur le développement économique mondial et régional à la libéralisation du commerce en passant par les déséquilibres financiers. Ces analyses avaient aidé les pays en développement à élaborer des mesures visant spécifiquement à lutter contre ces phénomènes et avaient sensibilisé aux problèmes particuliers de l'Afrique et des PMA. La CNUCED avait aussi aidé les pays en développement à formuler des politiques visant à attirer des IED favorables au

développement, en particulier dans les domaines où des relations en amont pouvaient être créées et les faire progresser dans la chaîne de valeur. Elle avait aidé les pays en développement dans les négociations commerciales et dans leur processus d'adhésion à l'OMC, dans la gestion de leur dette, dans la facilitation de leur commerce, dans la diversification de leur économie tributaire des produits de base, dans l'évaluation des coûts d'ajustement à la libéralisation du commerce et dans l'exploitation des nouvelles technologies pour pénétrer de nouveaux marchés. La CNUCED avait aussi examiné des moyens de remédier aux contraintes pesant sur l'offre dans les pays en développement grâce au commerce Sud-Sud et à l'intégration économique. Elle avait aidé ces pays à faire face aux prescriptions sanitaires et environnementales en vigueur sur leurs principaux marchés d'exportation, à élaborer un cadre juridique réprimant les pratiques anticoncurrentielles et à accroître leur participation aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce. Enfin, le Secrétaire général a souligné combien il importait de s'attaquer aux obstacles non tarifaires et a annoncé la nomination des membres du groupe de personnalités chargé d'étudier cette question.

4. Le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, qui était une instance non pas de négociation mais de dialogue, donnait la possibilité à ses membres d'orienter les travaux de la CNUCED et de contribuer à la formation de consensus au niveau le plus élevé. L'efficacité de ce mécanisme dépendait non seulement de sa structure et des modalités de présentation des rapports, mais aussi de la manière dont le secrétariat et les États membres l'aidaient à fonctionner. Les réunions d'experts pouvaient grandement contribuer aux débats des commissions, mais il faudrait s'efforcer d'améliorer le modèle de ces réunions et de veiller à ce que celles-ci traitent de sujets revêtant un intérêt immédiat pour les pays en développement.

5. Les demandes d'assistance technique que les pays en développement présentaient à la CNUCED se multipliaient en raison de l'évolution récente du commerce et du développement aux niveaux multilatéral, bilatéral et régional. INFOSHARE, BioTrade et d'autres programmes nationaux et régionaux étaient cités en exemple à cet égard. Il importait pour une organisation comme la CNUCED, qui était dirigée et financée par ses membres, de s'efforcer de rester en phase avec son temps. Les travaux d'analyse de la CNUCED devraient être plus intimement liés à des actions sur le terrain et toutes les activités de la CNUCED devraient être bien coordonnées et mises en synergie avec celles des autres organisations internationales, ce qui était une préoccupation qui s'inscrivait dans le cadre plus large de la réforme en cours de l'Organisation

des Nations Unies (ONU). À ce propos, sur la question de la réforme interne de la CNUCED, des propositions avaient été avancées par le groupe d'étude de la réforme de la gestion, et le rapport du groupe de personnalités constitué l'année dernière serait publié au cours de l'été.

6. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a dit que le Consensus de São Paulo était un document important car il réaffirmait le mandat confié à la dixième session de la Conférence et définissait de nouveaux objectifs sous le grand thème d'une «cohérence accrue». La CNUCED demeurait l'organisme des Nations Unies essentiellement chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes relatives à l'investissement, au financement et à la technologie. Dans le cadre de la réforme en cours de l'ONU, l'objectif de la première phase de l'examen à mi-parcours devrait être triple: a) étudier l'application du Consensus de São Paulo; b) définir les domaines où cette application avait failli ou avait pris du retard; et c) trouver les moyens de traiter pleinement toutes les questions abordées dans le Consensus de São Paulo.

7. Le Consensus de São Paulo soulignait la nécessité d'accroître la cohérence et la concordance entre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux à l'appui du développement. Forte de l'universalité de ses membres, de ses compétences et de son expérience en matière de commerce international et de développement, la CNUCED pourrait jouer les premiers rôles dans la promotion d'une cohérence systémique axée sur le développement entre le système des Nations Unies et d'autres instances internationales de gouvernance économique telles que les institutions de Bretton Woods et l'OMC. À cet égard, le Groupe des 77 et la Chine déploraient que le rapport sur l'application du Consensus de São Paulo (TD/B(S-XXIII)/2) ait passé sous silence d'importantes questions intersectorielles qui avaient été mentionnées dans le chapeau du Consensus de São Paulo, telles que la coopération entre la CNUCED et d'autres organisations internationales, la responsabilité particulière qui incombait à la CNUCED de contribuer à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la réduction de la marge de manœuvre des pays en développement dans le cadre des «règles» régissant les relations économiques internationales. La session en cours devrait aboutir à remédier à ces problèmes afin d'achever les travaux confiés dans le Consensus de São Paulo pour les deux prochaines années. L'examen à mi-parcours devrait donner des orientations claires au secrétariat de la CNUCED quant à l'importance de continuer à axer tous les travaux de recherche et d'analyse sur le développement, ainsi qu'aux moyens d'assurer un

financement suffisant et prévisible de la CNUCED afin de l'aider à remplir le rôle important qui était le sien dans le débat international sur le développement.

8. Les questions qui revêtaient un intérêt particulier pour le Groupe des 77 et la Chine et qui devaient être abordées pendant l'examen à mi-parcours étaient les suivantes: i) progrès accomplis au sujet de la marge de manœuvre; ii) rôle de la CNUCED dans la promotion d'une cohérence systémique visant à faire concorder les engagements internationaux en faveur du développement; iii) coopération de la CNUCED avec d'autres organisations internationales et contribution au suivi des grandes conférences de l'ONU consacrées au développement, notamment le Sommet du Millénaire et le Sommet mondial; iv) transparence et bonne gouvernance des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux, notamment participation pleine et entière des pays en développement à la prise de décisions et à l'établissement de normes au niveau mondial; v) impact des politiques macroéconomiques et financières privilégiant la croissance sur le commerce et le développement; vi) utilisation de la capacité d'analyse de la CNUCED pour que des solutions favorables au développement soient trouvées aux problèmes découlant de l'instabilité financière internationale; vii) rôle des flux privés et publics dans le financement du développement et question de la viabilité de l'endettement; viii) impact de l'IED sur les pays d'accueil, en particulier concernant le transfert de technologie et l'innovation; ix) responsabilité sociale des entreprises dans l'optique du développement des pays d'accueil; x) exploitation des retombées bénéfiques du système commercial multilatéral sur le développement grâce au Cycle de Doha et en particulier à l'«aide pour le commerce»; xi) aspects du commerce et de l'environnement relatifs au développement; xii) contribution au développement des droits de propriété intellectuelle et des flexibilités au titre de l'intérêt public prévues dans les ADPIC; xiii) constitution de partenariats dans les domaines des TIC pour le développement, des produits de base, de l'énergie, de l'investissement et du renforcement des capacités; xiv) aspects de la société internationale de l'information relatifs au développement; et xv) formation et renforcement des capacités répondant à la demande et axés sur le développement.

9. Le représentant de **Sri Lanka**, s'exprimant au nom du **Groupe asiatique et de la Chine**, a dit que quatre questions essentielles devraient être analysées pendant l'examen à mi-parcours. Premièrement, les résultats de São Paulo devraient être évalués par rapport aux travaux en cours à l'OMC et à la contribution de la CNUCED aux efforts plus larges que déployait l'ONU dans le

domaine du développement (tels que la réunion que le Conseil économique et social avait tenue au printemps avec les institutions de Bretton Woods, le suivi des conférences internationales) et à d'autres initiatives particulières touchant aux mandats de la CNUCED. Deuxièmement, en tant qu'organisme des Nations Unies chargé de l'intégration du commerce et du développement et de la promotion de la cohérence systémique en faveur du développement, la CNUCED devrait voir ses travaux renforcés en fonction des trois piliers de son activité, et des moyens devraient être trouvés pour accroître les ressources disponibles. Troisièmement, l'examen à mi-parcours devrait permettre d'évaluer la nécessité de poursuivre les travaux dans des domaines où des lacunes avaient été identifiées, tels que l'application de la notion de marge de manœuvre.

Quatrièmement, les travaux de la CNUCED sur l'optimisation des gains tirés du système commercial international et du Cycle de négociations commerciales de Doha devraient recevoir un rang de priorité élevé. Une attention particulière devrait être accordée au paragraphe 4 du Consensus de São Paulo afin d'aider les PMA à participer de manière notable au système commercial multilatéral. L'expérience de l'Asie avait montré que le commerce international pouvait apporter des gains pour le commerce et le développement, et le système multilatéral devait concilier les effets bénéfiques de la libéralisation du commerce et la participation efficace des pays en développement au commerce mondial et aux processus de négociation commerciale. Les programmes de la CNUCED qui avaient contribué à ce processus portaient notamment sur l'assistance en matière d'accès aux marchés et d'entrée sur les marchés, sur le renforcement des capacités de production et de la compétitivité, ainsi que sur les capacités humaines et institutionnelles.

10. La CNUCED avait mené aussi des travaux utiles dans d'autres domaines tels que les secteurs nouveaux et dynamiques, les bourses de produits de base, l'information sur les produits de base, l'environnement, les négociations commerciales, l'OMC, le règlement des différends, les statistiques commerciales, les simulations et modèles commerciaux, le commerce Sud-Sud, notamment le SGPC, le droit de la concurrence et le nouvel environnement commercial découlant de l'expiration de l'Accord sur les textiles et les vêtements. Sur toutes ces questions, les activités menées au niveau national méritaient d'être soutenues.

11. L'examen annuel, par le Conseil, des négociations postérieures à Doha et de l'assistance technique avait aidé les pays à étudier différentes options et leurs incidences sur le développement, ce qui avait renforcé leur capacité de négociation dans les domaines de

l'agriculture, de l'accès aux marchés pour les produits non agricoles, des services ainsi que du traitement spécial et différencié. Les travaux de la CNUCED relatifs à l'évaluation des services menés au sein des commissions et des réunions d'experts avaient aidé les pays en développement à élaborer un cadre directif et des stratégies dans ce secteur, et les activités relatives au mode 4 qui portaient sur les services professionnels, la distribution, l'assurance et les services utilisant les TI étaient particulièrement pertinentes. Les connaissances spécialisées de la CNUCED devraient être utilisées dans le cadre de l'initiative «Aide pour le commerce», des négociations sur la facilitation du commerce en cours à l'OMC et des initiatives Sud-Sud.

12. Trois questions présentaient un intérêt pour l'Asie, à savoir: i) le renforcement du mandat de la CNUCED concernant la marge de manœuvre: ii) les politiques macroéconomiques ayant trait aux pressions exercées sur les pays pour qu'ils adoptent des politiques de taux de change flexibles; iii) l'allègement de la dette des pays lourdement endettés qui n'étaient pas des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Sur cette dernière question, la CNUCED devrait poursuivre ses travaux novateurs en examinant, par exemple, de nouveaux mécanismes tels que l'échange de dettes contre une contribution aux objectifs de développement du Millénaire.

13. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a dit que l'examen à mi-parcours permettait de renforcer la coopération technique de la CNUCED en Amérique latine. Les programmes de la CNUCED concernant l'initiative biotrade et les biocarburants revêtaient une importance particulière pour la région et devaient être consolidés par des ressources humaines et financières. Le transfert de technologie, l'investissement, la concurrence et le renforcement des capacités par des programmes tels que ceux relatifs à l'Institut virtuel et à TrainForTrade étaient tout aussi importants.

14. La marge de manœuvre et la cohérence des activités relatives au développement étaient les principaux enjeux auxquels devaient faire face les décideurs des pays en développement et avaient été au cœur des discussions menées lors de la onzième session de la Conférence. Les stratégies de développement qui tenaient compte des particularités des pays en développement devraient donc continuer à guider les travaux de recherche de la CNUCED. Celle-ci pourrait analyser la compatibilité des règles et règlements internationaux avec les politiques nationales de développement, ainsi que son impact sur la croissance et la stabilité, afin de trouver des solutions multilatérales aux déséquilibres qui compliquaient la tâche des décideurs des pays en

développement. Ces pays tireraient aussi parti des travaux fondamentaux de la CNUCED sur les questions macroéconomiques et financières, des activités conjuguées d'analyse et d'assistance technique sur la viabilité de l'endettement et des travaux relatifs à l'IED. Les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED étaient donc irremplaçables dans le système des Nations Unies. Ils servaient à définir des mécanismes et à aider à les appliquer pour dégager un consensus entre les pays et les organisations internationales. Ce consensus devrait être dûment pris en compte dans les négociations et dans les instruments du système commercial multilatéral.

15. Depuis l'adoption du Consensus de São Paulo, la CNUCED avait accompli de gros progrès dans la conception et l'analyse d'outils de coopération technique, mais elle devait déployer davantage d'efforts dans les domaines de l'interdépendance, de la cohérence, des stratégies de développement, de la dette et du financement. La CNUCED avait un mandat clair à cet égard et sa mission ne devrait pas être ébranlée par la réforme de la gestion, mais plutôt renforcée car elle constituait le seul organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement ainsi que des questions connexes relatives au financement, à l'investissement, à la technologie et au développement durable. Les activités propres à la CNUCED devraient être préservées et leur cohérence avec celles que les autres organismes des Nations Unies menaient dans le domaine du développement devrait être assurée.

16. Le représentant de l'**Algérie**, s'exprimant au nom du **Groupe africain**, a souligné que l'examen à mi-parcours devrait favoriser l'adaptation et le renouvellement permanents de la CNUCED dans le contexte général des réformes de l'ONU. Le développement devrait être au cœur du processus de réforme et le mandat de la CNUCED devrait être confirmé et renforcé. Comme le protectionnisme des pays du Nord menaçait de compromettre les chances que la mondialisation pouvait offrir aux pays en développement, le représentant a préconisé une meilleure intégration des conditions nécessaires au développement dans les instruments de coopération internationale et l'octroi d'une plus grande marge de manœuvre dans les politiques nationales de développement pour ce qui était du respect des engagements internationaux. La question de l'accès effectif aux marchés était tout aussi importante, sans quoi le potentiel d'intégration de la mondialisation ne pourrait se concrétiser.

17. Parmi les problèmes particuliers que rencontrait l'Afrique figuraient la persistance d'obstacles tarifaires et non tarifaires, l'absence de diversification des activités économiques,

la dépendance constante à l'égard des exportations de produits de base traditionnels et la dette. Sur cette dernière question, le représentant a préconisé un renforcement et une simplification des processus d'allégement de la dette. La CNUCED avait un rôle important à jouer en aidant les pays à optimiser l'impact bénéfique de l'IED sur leur développement et à cet égard, il a souligné la nécessité de tenir compte des contributions des sociétés transnationales au développement, notamment dans le domaine du transfert de technologie. Il a aussi invité le secrétariat à poursuivre ses recherches et analyses visant à accroître la cohérence des activités de promotion de l'investissement.

18. Les efforts que la CNUCED déployait dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) étaient appréciés, et le secrétariat devrait poursuivre ses travaux de recherche concernant l'impact des TIC sur le développement et continuer de contribuer à l'application des décisions du Sommet mondial sur la société de l'information.

19. Le renforcement des capacités, en particulier dans le domaine de l'infrastructure et de la compétitivité commerciale, devrait demeurer une préoccupation centrale de la communauté internationale et devrait porter en priorité sur les domaines suivants: capacité d'adhérer à l'OMC; capacité de négocier dans les institutions économiques et financières internationales; capacité de mettre la législation nationale en conformité avec les règles multilatérales; et capacité d'accroître la compétitivité des pays africains. Cela exigerait des efforts financiers durables et un partage des responsabilités de la part de la communauté internationale. Enfin, le Groupe africain appelait de ses vœux la constitution d'un nouveau partenariat entre les pays développés et l'Afrique.

20. Le représentant de la **République tchèque**, s'exprimant au nom du **Groupe D**, a noté que l'examen à mi-parcours était l'occasion d'orienter les travaux futurs de la CNUCED. L'objectif devrait être d'évaluer comment les États membres et le secrétariat avaient réussi à appliquer le Consensus de São Paulo et à définir les domaines où des progrès étaient nécessaires.

21. Les activités d'analyse et de recherche de la CNUCED, illustrées dans des publications telles que le *Rapport sur le commerce et le développement* et le *World Investment Report*, étaient utiles et précieuses, et devraient servir de base aux autres activités de la CNUCED. Concernant la coopération technique, la CNUCED avait mené une quantité considérable de travaux, mais elle pouvait encore faire davantage. Il était crucial d'accroître la coopération et la cohérence avec

les autres organisations internationales et les donateurs pour que le résultat final produise les synergies souhaitées.

22. L'examen à mi-parcours devrait être considéré dans le cadre plus large de la réforme de l'ONU, en particulier en vue de garantir la participation efficace de la CNUCED à ce processus, comme il était stipulé au paragraphe 10 du Consensus de São Paulo. Il devrait s'efforcer de faire de la CNUCED une organisation plus efficace, efficiente et pertinente.

23. La représentante de l'**Autriche**, s'exprimant au nom de l'**Union européenne** et des pays en voie d'adhésion – **Bulgarie** et **Roumanie**, a noté que l'examen à mi-parcours permettait d'évaluer la contribution de la CNUCED au débat sur le commerce et le développement. Il importerait non seulement de mesurer les travaux de la CNUCED par rapport au Consensus de São Paulo, mais aussi d'évaluer leur efficacité dans le cadre plus large des activités de l'ONU relatives au développement.

24. L'UE évaluerait les travaux de la CNUCED dans les domaines prioritaires suivants: l'intégration du commerce et de l'investissement dans les politiques nationales de développement et les stratégies de réduction de la pauvreté; l'intégration régionale et le commerce Sud-Sud; la dépendance à l'égard aux produits de base et la pauvreté. Les activités de la CNUCED devraient être mesurées en fonction de leurs résultats, de leur impact et de leur cohérence, et les instruments de gestion actuels axés sur les résultats devraient être évalués afin de vérifier qu'ils jouaient bien leur rôle dans la mesure des produits et des réalisations escomptés.

25. Les pays de l'Union européenne avaient des comptes à rendre à leurs contribuables et ils seraient très attentifs à l'avis des pays en développement qui étaient leurs partenaires au sujet des travaux de la CNUCED et de la manière dont ceux-ci contribuaient à leur développement. Les activités de la CNUCED, en particulier en matière d'assistance technique, devraient répondre à la demande afin de veiller à ce que les pays demandeurs aient pleinement la maîtrise des projets exécutés.

26. L'UE était pleinement déterminée à jouer son rôle dans la transformation de la CNUCED en une organisation efficace exécutant des activités bénéfiques à tous les pays en développement. Les PMA et les autres pays pauvres et vulnérables, en particulier en Afrique, risquaient d'être

marginalisés. Compte tenu des difficultés profondes que rencontraient ces pays pour accroître leurs exportations, attirer des investissements étrangers essentiels et renforcer les institutions publiques indispensables à leur compétitivité et à l'innovation, les activités menées dans ces domaines devaient demeurer un objectif important de la CNUCED. Le processus de réforme en cours ne devrait pas affaiblir la CNUCED, mais plutôt veiller à préserver l'efficacité, l'efficience et la pertinence de cette organisation.

27. La CNUCED était l'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes relatives au financement, à la technologie, à l'investissement et au développement durable, et elle devait rester à l'avant-garde pour identifier et examiner les nouveaux enjeux dans ces domaines. Les publications phares de la CNUCED étaient d'une grande qualité, mais il fallait encore aider le secrétariat à améliorer sa stratégie de diffusion-communication et ses relations avec les États membres.

28. L'UE saluait les travaux menés dans les domaines de l'investissement, de l'assistance au processus d'adhésion à l'OMC, de la promotion du commerce Sud-Sud, du Système global de préférences commerciales, des produits de base et de la facilitation du commerce. Il faudrait trouver les moyens d'accroître la cohérence dans ces domaines. Concernant les bases de données et les outils d'analyse, la CNUCED devrait s'efforcer de renforcer les modalités actuelles de coopération et d'en établir de nouvelles avec les organisations compétentes afin d'alimenter les travaux de recherche et d'analyse et d'orienter les activités d'assistance technique.

29. S'agissant de la documentation établie pour l'examen à mi-parcours, les rapports établis ne mentionnaient pas les résultats et l'impact escomptés, et portaient surtout sur la quantité des produits obtenus sans évoquer leur qualité, ce qui ne facilitait pas la comparaison, le suivi et l'évaluation. Malheureusement, le *Rapport annuel* pour 2005 n'avait été publié que depuis peu. La représentante a déploré le fait qu'aucune suite n'avait été donnée à la demande formulée dans le Consensus de São Paulo tendant à ce que le *Rapport sur les pays les moins avancés* soit publié chaque année et souhaitait avoir une explication à ce sujet. Davantage d'informations devraient être fournies sur la contribution de la CNUCED à la prochaine conférence d'examen sur les PMA et sur la façon dont la CNUCED envisageait sa contribution présente et future au Cadre intégré.

30. L'UE demandait un complément d'informations sur les liens entre les analyses de la CNUCED et son assistance technique et notait que davantage pouvait être fait pour améliorer l'interaction entre les analyses et les activités opérationnelles. Elle souhaitait aussi avoir de plus amples informations sur la participation de la CNUCED au processus de réforme de l'ONU, sur les progrès accomplis dans le domaine de la coordination des activités d'assistance technique avec d'autres organismes de développement des Nations Unies, et sur sa capacité d'apporter une contribution dans les domaines où la CNUCED possédait un avantage comparatif. Enfin, elle encourageait cette dernière à élaborer une stratégie cohérente de collecte de fonds et soutenait les initiatives prises pour accroître la cohérence et la concordance des programmes.

31. Se référant à la déclaration faite par sa délégation à la trente-huitième réunion directive du Conseil le 20 avril 2006, le représentant de la **Suisse** a réaffirmé l'importance à accorder à l'examen à mi-parcours à la lumière des réformes en cours à l'ONU. La CNUCED devait être revitalisée sur la base, tant de ses «centres d'excellence», à savoir ses travaux de recherche et son assistance technique dans les domaines du commerce, des produits de base, de l'investissement et de la concurrence, que de ses moyens organisationnels. Des mesures devaient être prises sur trois plans, en vue à la fois de mieux intégrer ses activités opérationnelles dans le cadre plus large des travaux de l'ONU sur le développement, d'améliorer la division du travail et la coopération avec les autres organisations internationales et de renforcer l'efficacité et l'impact des programmes d'assistance technique par l'intermédiaire d'une unité indépendante responsable du suivi et de l'évaluation. Enfin, le mécanisme intergouvernemental devait être simplifié et axé sur les résultats.

32. Le représentant de la **Thaïlande** a dit que, mis à part les mandats découlant du Consensus de São Paulo, l'examen à mi-parcours devait porter sur des questions telles que la contribution de la CNUCED à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le développement des TIC, prescrit lors du Sommet mondial sur la société de l'information. Compte tenu des efforts faits pour transformer l'ONU en une organisation plus efficace, la CNUCED devait à présent renforcer encore davantage ses trois piliers et produire des résultats plus concrets. Il était essentiel d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies sur les questions économiques et sociales et de consolider la CNUCED en tant qu'organe chargé au premier chef des questions ayant trait au commerce et au développement. La CNUCED devait aussi concevoir une meilleure stratégie de communication pour se faire mieux connaître. Il fallait

espérer que la réforme engagée par le Secrétaire général de la CNUCED pour rationaliser les processus de gestion serait à la fois globale et transparente tout en tenant compte des vues de tous les États et des autres parties prenantes.

33. De l'avis du Gouvernement thaïlandais, il importait au plus haut point de favoriser les partenariats dans l'optique du développement et la CNUCED pouvait à cet égard contribuer à faire de la mondialisation un mécanisme positif en servant de cadre à des échanges de données d'expérience et de stratégies relatives au développement. Avec le concours de la CNUCED, la Thaïlande avait créé l'Institut international de commerce et de développement qui servait de centre de liaison régional pour la diffusion de connaissances et la formation en matière de commerce et de développement.

34. Le représentant de la **Fédération de Russie** a approuvé les efforts de la CNUCED visant à adapter ses travaux aux réalités actuelles et aux besoins concrets de ses membres.

Le Gouvernement russe envisageait les activités de la CNUCED essentiellement du point de vue de l'intégrité de ses mandats et de son universalité. L'un des principaux critères permettant d'évaluer l'efficacité d'une organisation internationale résidait dans la capacité de celle-ci d'atteindre réellement tous les objectifs de ses programmes, tels qu'ils avaient été établis par les États membres: pour la CNUCED, ces objectifs étaient énoncés dans le Consensus de São Paulo. Les travaux exécutés par la CNUCED depuis la onzième session de la Conférence avaient été constructifs, s'agissant en particulier de passer en revue les meilleures pratiques internationales et les expériences fournies par les politiques macroéconomiques et financières, de renforcer les capacités institutionnelles nationales et d'étudier différents modèles de développement en partant du principe qu'une approche fondée sur des solutions toutes faites était inacceptable. Ses travaux de recherche et d'analyse devaient être étendus à un plus grand nombre de pays. Les documents analytiques de la CNUCED sur la situation et l'évolution de l'économie mondiale, le commerce international et les courants d'investissement, qui examinaient régulièrement les faits nouveaux et les tendances observées en Russie, étaient également de grande qualité. À cet égard, le secrétariat de la CNUCED devait continuer à prêter dûment attention au dynamisme de la région CEI/CEE. Le Gouvernement russe s'intéressait également à des questions telles que l'efficacité commerciale et la facilitation du commerce, le commerce de l'énergie et des services énergétiques, les accords commerciaux régionaux, y compris dans la région de la CEI, la politique de concurrence et les pratiques commerciales restrictives, ainsi que les corrélations

entre le commerce et l'investissement. Le secrétariat de la CNUCED pouvait davantage mettre à contribution les experts et les chercheurs russes dans ces travaux d'analyse.

35. L'appui apporté par la CNUCED à l'adhésion de la Russie à l'OMC avait été fort efficace: il était donc essentiel d'appliquer pleinement le paragraphe 98 du Consensus de São Paulo concernant le soutien accru à fournir aux pays avant, pendant et après la procédure d'adhésion à l'OMC. La CNUCED avait également, en coopération avec d'autres organisations internationales, apporté une assistance des plus utiles au renforcement de la compétitivité et de la capacité d'investissement d'entreprises moscovites et à l'adoption des normes internationales de publication des résultats et des principes de responsabilité des sociétés en Russie.

36. Le représentant du **Japon** a jugé nécessaire que l'examen à mi-parcours des activités de la CNUCED s'inscrive dans le cadre des réformes de l'ONU et de l'actuel Cycle de Doha et que le rapport que présenterait prochainement le groupe de personnalités soit pris en considération. Vu que la douzième session de la Conférence, en 2008, coïnciderait avec la quatrième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et le Sommet du G-8, il fallait veiller à assurer une synergie entre ces différentes instances.

37. À cet égard, cinq grandes questions devaient retenir l'attention: examen des mandats; coopération Sud-Sud; principe de la prise en charge et partenariat; marge d'action; et questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha. Concernant les mandats, l'examen à mi-parcours devait recenser ceux qui avaient été exécutés et déterminer à la fois les atouts dont disposait la CNUCED et les domaines dans lesquels ses activités faisaient double emploi avec celles d'autres organisations internationales. La CNUCED avait fait la preuve de son utilité propre dans le renforcement des capacités liées au commerce, le SGP, les négociations sur le SGPS, l'investissement et la concurrence, entre autres. La coopération Sud-Sud ne cessait de s'intensifier, et il fallait donc revoir la façon dont la CNUCED s'acquittait de son mandat à cet égard. Le Japon s'était, pour sa part, engagé à stimuler la coopération Asie-Afrique dans le cadre du processus découlant de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

38. Le principe de la prise en charge par les pays en développement et le partenariat avec la communauté internationale étaient essentiels au succès des stratégies de développement et

à l'adoption d'une approche «sur mesure» du développement. Cependant, l'octroi d'une marge d'action ne signifiait pas que les pays pouvaient déroger aux obligations qu'ils avaient contractées au niveau international. Vu l'importance que continuaient de revêtir les questions se rapportant au programme de travail de l'après-Doha, la CNUCED devrait réfléchir à la façon dont elle pouvait aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial multilatéral de l'après-Doha et contribuer à l'initiative «Aide pour le commerce».

39. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que l'examen à mi-parcours se déroulait dans le contexte d'autres réformes cruciales, dont les travaux du groupe de personnalités de la CNUCED et l'examen des mandats prévu au Sommet mondial de 2005. C'était donc une occasion de parvenir à une concordance de vues sur la vocation de la CNUCED et sur le meilleur moyen d'atteindre son objectif essentiel, consistant à favoriser la croissance économique et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement grâce au commerce.

40. Les États-Unis entendaient examiner les travaux de la CNUCED en fonction de leurs aspects pratiques, de leur utilité et des résultats de l'application des directives découlant du Consensus de São Paulo, et négocier des conclusions fondées sur les dispositions du Consensus qui étaient orientées vers l'action. Seuls seraient pris en considération les paragraphes du texte de São Paulo en vertu desquels la CNUCED était expressément chargée d'engager des travaux. Même si certains paragraphes de l'introduction (par exemple le paragraphe 8) pouvaient faire l'objet de débats intéressants, les conclusions concertées devaient uniquement tenir compte des éléments opérationnels.

41. Un des principaux objectifs de l'examen à mi-parcours était de produire une évaluation consensuelle des travaux de la CNUCED pour fixer des priorités, mais ce processus ne visait pas uniquement à parvenir à des conclusions concertées. Il pouvait aussi contribuer à une meilleure compréhension des questions sur lesquelles les avis des membres continueraient de diverger, concernant notamment la marge d'action.

42. Le représentant du **Biélorus** a mis l'accent sur les besoins spécifiques et les vastes défis auxquels les pays en transition étaient confrontés. La CNUCED, qui restait une organisation clef dans le système des Nations Unies, disposait des compétences et des atouts nécessaires pour contribuer efficacement à l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.

43. Le représentant a fait l'éloge des travaux entrepris en application des paragraphes 49 à 51 et 98 du Consensus de São Paulo. Il a encouragé le secrétariat à fournir aux pays en transition un soutien technique accru en vue de leur adhésion à l'OMC. Une attention insuffisante était accordée dans certains cas à l'exécution des mandats découlant du Consensus de São Paulo qui intéressaient les pays en transition, s'agissant par exemple des paragraphes 26 et 53 de ce texte. Il faudrait remédier à un tel état de choses dans les deux années à venir.

44. Le représentant de la **Chine** a dit que les conclusions de l'examen à mi-parcours devaient tracer la voie à suivre, en tenant compte des atouts propres à la CNUCED et en intensifiant ses travaux aux niveaux international, régional et national. L'assistance de la CNUCED contribuait dans une large mesure à accroître la capacité d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques de développement dans divers domaines. Les pays en développement rencontraient des difficultés dans la réalisation des OMD et devaient opérer des ajustements, notamment en adoptant des stratégies adaptées à leurs besoins. Il fallait que la communauté internationale déploie des efforts concertés pour établir un ordre économique international équitable et juste et honorer les engagements pris lors des grandes conférences internationales.

45. L'autre secteur prioritaire concernait le renforcement des capacités productives et de la compétitivité. Les pays en développement avaient besoin de politiques macroéconomiques bien coordonnées et de solides politiques industrielles au niveau national, assorties au niveau international d'initiatives correspondantes en matière d'investissement, de transfert de technologie et de responsabilité des entreprises. La CNUCED devait, dans ses travaux de recherche et d'analyse, s'employer à faciliter la coordination et la cohérence des politiques internationales. Elle devait également effectuer des travaux de recherche sur la question de la marge d'action pour en faire mieux connaître les différents aspects.

46. La CNUCED avait aidé les pays en développement à comprendre les objectifs des négociations commerciales multilatérales de Doha, en œuvrant à la formation d'un consensus et en étoffant les capacités de négociation. Complément essentiel de l'OMC, elle devait intensifier encore davantage son assistance technique et ses activités de renforcement des capacités. Ses compétences devaient être pleinement mises à profit dans le cadre de partenariats avec d'autres organisations internationales et la société civile en vue de contribuer à la cohérence et de tirer le meilleur parti possible des efforts de coopération.

47. Le représentant du **Ghana** a jugé crucial que la CNUCED se renouvelle et s'attache à nouveau à faire passer au premier plan les questions de développement. Le rôle propre à la CNUCED consistant à trouver un terrain d'entente entre toutes les parties intervenant sur la scène internationale pour produire de concert des résultats constructifs était d'une importance capitale. Les trois piliers de la CNUCED pouvaient être aussi efficaces les uns que les autres si tous les pays s'y engageaient pleinement et dans des conditions d'égalité. Le Ghana entendait pour sa part maintenir son engagement et contribuer à l'intégrité de ce processus.

48. Il fallait que, de la réforme de l'ONU, se dégage une CNUCED plus forte et plus efficace, dotée de mandats en bonne et due forme et bénéficiant d'un véritable appui, et qui ne serait pas l'émanation d'un autre organisme de l'ONU. Le vif intérêt que le Ghana portait à l'essor futur de la CNUCED était attesté par le fait qu'il accueillerait la douzième session de la Conférence. Le Ghana tenait à ce que la CNUCED devienne un instrument efficace dans l'optique d'un commerce équitable et meilleur, ainsi qu'un moyen plus fiable permettant d'éliminer la pauvreté et de parvenir à une sécurité durable dans le monde.

49. Le représentant du **Brésil** a dit que l'examen à mi-parcours devait tenir compte du rapport à paraître sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, ainsi que du rapport du groupe de personnalités de la CNUCED. Dans le processus d'examen à mi-parcours, une nette distinction devait être faite entre les mandats et les questions de gestion; la rationalisation de la gestion était une initiative opportune, mais elle ne devait pas avoir pour effet de diluer les fonctions et le mandat de base de la CNUCED.

50. Concernant ses trois piliers, la CNUCED devait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse des politiques sur les corrélations entre le commerce, le financement, la technologie et le développement, sur les aspects liés au développement des accords internationaux d'investissement et sur les besoins des PMA, des pays sans littoral et des États insulaires en développement. Les résultats de ces travaux devaient être diffusés par le biais des publications phares. Les activités d'assistance technique devaient être déterminées par la demande et permettre d'échanger des pratiques optimales et des données d'expérience, concernant notamment les industries de la création et le commerce lié à la diversité biologique, l'ajustement structurel, la bonne gouvernance, la facilitation du commerce et de l'investissement, les négociations sur des codes de conduite, les négociations sur le SGPC et l'initiative «Aide pour le

commerce». Ses activités devaient également contribuer à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international. Il fallait en outre encourager une coopération accrue avec d'autres organes de l'ONU, tels que le PNUD et les organismes régionaux.

51. S'agissant de la notion de marge d'action, évoquée notamment dans le Consensus de São Paulo, il incombait à la CNUCED de suivre une démarche intégrée à l'égard du commerce et du développement, permettant aux pays de trouver un équilibre entre les avantages procurés par les règles internationales et les contraintes dues à la perte d'autonomie. Le rôle de la CNUCED était unique en son genre, dans la mesure où elle envisageait toutes les dimensions du développement d'un point de vue critique et pouvait encourager un débat équitable, utile et indispensable sur cette question.

52. Le représentant des **Tonga**, s'exprimant également au nom des **Îles Salomon**, a mis l'accent sur l'importance des OMD et des objectifs connexes énoncés dans le Consensus de São Paulo. La CNUCED avait un rôle appréciable à jouer en prônant aux niveaux national, régional et international des politiques et des stratégies économiques susceptibles d'étayer une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté dans les pays en développement. Les paragraphes 33, 34, 84 et 85 du Consensus de São Paulo étaient particulièrement importants: il y était recommandé de déployer des efforts accrus en vue de répondre aux besoins particuliers des PMA et des petits États insulaires en développement, d'où la nécessité d'intensifier l'assistance accordée dans ce domaine.

53. Les activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par la CNUCED aux niveaux national, régional et international étaient des plus utiles. Des travaux complémentaires d'analyse et de recherche devaient être consacrés aux questions commerciales revêtant un intérêt particulier pour les États insulaires du Pacifique. Ces États, tout comme l'ensemble de la région pacifique, pouvaient par exemple être pris en considération dans l'indicateur du commerce et du développement, les évaluations du développement du secteur des services et les stratégies multilatérales et régionales de libéralisation visant à améliorer la compétitivité des exportations, à attirer l'investissement et à promouvoir le développement économique.

54. Le représentant a souscrit aux efforts entrepris par la CNUCED pour renforcer les capacités institutionnelles, les ressources humaines et les infrastructures dans le domaine du commerce. Les Tonga et la plupart des petits États insulaires du Pacifique souhaitaient que le système commercial multilatéral soit à la fois ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. Un tel système devait aussi être équitable, suffisamment souple à l'égard des besoins des petites îles et axé sur le développement pour que les pays insulaires puissent atteindre les OMD.

55. Le représentant du **Bangladesh** a dit que l'examen à mi-parcours était d'une importance cruciale pour promouvoir les corrélations entre le commerce et le développement dans le cadre des trois domaines de compétence de la CNUCED. Il fallait aussi aider les PMA à participer activement et concrètement au fonctionnement du système commercial multilatéral.

Le Consensus de São Paulo invitait la CNUCED à étudier les causes fondamentales de la marginalisation des PMA dans le commerce international et à chercher des solutions durables permettant à ces pays de mieux s'intégrer dans le système commercial international.

Concrètement, il s'agissait donc d'étoffer la Division de la CNUCED chargée des PMA pour lui permettre de s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées en vertu du Consensus de São Paulo, notamment la publication périodique du rapport intitulé *Les pays les moins avancés*.

56. Le représentant s'est félicité de la participation active de la CNUCED au Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA, en estimant qu'elle devait s'impliquer encore davantage dans le cadre renforcé en cours d'élaboration. Il attachait également une grande valeur à l'aide technique accordée aux PMA pour renforcer les capacités productives et attirer l'IED, mais a noté que ces activités ne devaient pas privilégier une région aux dépens des PMA d'autres régions. Il était souhaitable que la CNUCED offre aux PMA davantage de programmes d'assistance sur mesure fondés sur leurs besoins de développement.

57. Le représentant de **Vanuatu** a pleinement souscrit à la déclaration faite par le représentant des Tonga. Il a en outre souligné la nécessité de tenir compte des particularités économiques et sociales des petits États insulaires en développement, notamment les PMA de la région pacifique, en évaluant la suite donnée au paragraphe 98 du Consensus de São Paulo qui spécifiait que la CNUCED devrait fournir un soutien technique accru à tous les pays en développement et

les pays en transition, en particulier aux PMA, «avant, pendant et après la procédure d'adhésion à l'OMC».

58. La représentante du **Mozambique** a dit que son pays, à l'instar d'autres PMA, était foncièrement attaché à la CNUCED, car les PMA restaient les pays les plus marginalisés, qu'il s'agisse de leur place dans le commerce mondial ou du rôle du commerce en tant que moteur du développement. L'octroi de préférences commerciales et leur utilisation par les PMA étaient un important moyen d'intégration pour ces pays: les travaux de la CNUCED avaient grandement contribué à informer la communauté internationale de la situation concernant l'accès préférentiel des PMA aux marchés. La CNUCED devait à présent venir en aide aux PMA dans la conception de règles d'origine appropriées pour que ces pays puissent commencer à tirer parti des préférences commerciales. Le Mozambique était résolu à œuvrer à une conclusion constructive du Cycle de Doha qui réponde aux attentes des PMA en matière de développement et à celles d'autres pays en développement, ce en quoi la CNUCED pouvait apporter son concours.

59. Grâce aux activités d'assistance technique de la CNUCED, les PMA avaient, individuellement et collectivement, approfondi des questions clefs dans les négociations commerciales multilatérales. La représentante a jugé souhaitable que la CNUCED continue d'apporter son appui dans les négociations de l'après-Hong Kong, et elle a mis l'accent sur l'utilité du soutien fourni dans les procédures d'adhésion de plusieurs PMA à l'OMC. Son pays avait besoin de l'assistance de la CNUCED, non seulement pour que les préoccupations des PMA soient prises en compte dans le dialogue international sur le développement, mais également en vue de renforcer au niveau national la capacité de tirer parti des nouvelles perspectives commerciales. Le programme de la CNUCED relatif au commerce et aux produits de base devait bénéficier d'un appui accru des donateurs pour aider les PMA à mettre en place des capacités de production, à devenir plus compétitifs, à s'adapter aux normes appliquées sur les marchés d'exportation en matière de qualité, de santé et de sécurité, et à faire face aux coûts de l'ajustement découlant des réformes commerciales. La relance des travaux de la CNUCED sur les obstacles non tarifaires était à cet égard primordiale. Ses travaux concernant l'évaluation des services commerciaux avaient été particulièrement utiles dans l'optique d'un renforcement de la participation des PMA au commerce mondial des services et aux négociations dans ce domaine.

60. Enfin, la représentante a fait état de l'importance considérable des activités de la CNUCED relatives aux produits de base. La CNUCED devait continuer d'élaborer de nouvelles approches novatrices à l'égard des problèmes se posant dans ce secteur.

## Chapitre II

### QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES

#### 1. Ouverture de la session

61. La session extraordinaire a été ouverte par M. Ransford A. Smith (Jamaïque), Président du Conseil.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

62. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B(S-XXIII)/1.

#### 3. Bureau

63. Le Bureau du Conseil, élu à la cinquante-deuxième session, était composé comme suit:

<b>Président:</b>	M. Ransford A. Smith	(Jamaïque)
<b>Vice-Présidents:</b>	M. Juan Antonio March	(Espagne)
	M. Wegger Christian Strømmen	(Norvège)
	M. Juan Antonio Fernández Palacios	(Cuba)
	M <sup>me</sup> Brigitta Maria Siefker-Eberle	(Allemagne)
	M. Iouri Afanassiev	(Fédération de Russie)
	M <sup>me</sup> Melissa Kehoe	(États-Unis)
	M. Sameh Shoukry	(Égypte)
	M. Kwame Bawuah-Edusei	(Ghana)
	M. Gyan Chandra Acharya	(Népal)
	M. Musa Burayzat	(Jordanie)
<b>Rapporteur:</b>	M. Levan Lomidze	(Géorgie)

-----